

Comité Départemental d'Action Sociale de la Somme

1. 1 Adoption du nouveau règlement intérieur

Vos représentants ainsi que la CGT et Solidaires (la CFDT n'étant pas présente) ont voté contre le nouveau règlement intérieur.

Pour **FO Finances**, il est regrettable de constater dans l'article 19 la disparition de la participation des représentants du personnel dans la désignation du délégué à l'action sociale.

Même si la surprise n'est pas totale, car le recrutement du délégué 80 en 2023 a été effectué en faisant fi de l'avis des représentants, alors même que l'ancien règlement intérieur était toujours en vigueur à l'époque.

Et quand bien même le recrutement de Monsieur Garnier nous convienne.

FO Finances tient à préciser par ailleurs que le nouveau règlement intérieur réduit le temps de préparation et de compte-rendu des représentants du personnel en son article 27 en n'octroyant qu'un temps de préparation et de rédaction égal au temps de l'instance (auparavant, ce temps était d'1 jour minimum).

Le Président du CDAS s'est cependant engagé à accorder les mêmes conditions d'exercice qu'antérieurement. Pour ce faire, les convocations adressées aux représentants du personnel indiqueront la durée d'une journée.

1. 2 Approbation du PV du CDAS du 07/12/2023

Adopté à l'unanimité des présents.

2. Voeux des organisations syndicales

VOEUX FO FINANCES 2024

FO Finances rappelle de nouveau sa revendication principale de maintenir un réseau départemental au plus près de l'agent.

FO Finances regrette la régionalisation et le nouveau règlement intérieur applicable. Cela se traduit par une perte de l'autonomie de l'Action Sociale Départementale et l'obligation de passer des marchés régionaux plus onéreux que les marchés locaux pour les actions prévues ou mises en œuvre.

FO Finances souligne l'effort effectué au niveau de la communication de certaines prestations sociales (comme le CÉSU Garde d'enfant, ou Chèque Sport). Néanmoins, une communication plus large sur l'ensemble des aides et prestations sociales existantes serait souhaitable. La mise en place d'un livret/guide reprenant le calendrier des aides en fonction des besoins des agents serait utile pour les nouveaux agents arrivants dans le département et même pour les agents déjà en place. Beaucoup ignorent encore la présence et rôle de l'Action Sociale Départementale, même s'il existe un lien sur le site.

Nous venons d'apprendre que les retraités ne pourront plus bénéficier des chèques vacances. **FO Finances** souhaite qu'ils soient rétablis dans leurs droits.

Enfin, FO Finances souhaite la bienvenue au nouveau Médecin de Prévention, le Dr Julie SAHNOUNE, et souligne déjà sa forte implication dans le suivi des agents.

3. Avis sur CAL 2023

Le budget 2023 a été entériné.

4. Orientations budgétaires 2024 (pour information)

Le budget 2024 est en hausse : 34 866 € (en 2023 : 33 206 €). Mais est-ce un effet simplement mécanique car celui-ci est calculé annuellement en fonction de la variation du ratio enfants/retraités/actifs ?

FO Finances se demande s'il sera néanmoins suffisant pour compenser le surcoût des actions menées du fait des prix plus élevés qui sont pratiqués par les deux

prestataires faisant partie du marché régional obligatoire (dont nous attendons toujours un exemplaire malgré nos demandes répétées depuis sa signature), en comparaison de ceux de nos anciens prestataires locaux.

FO Finances a souhaité obtenir le détail du calcul du CAL 2024, notamment sur la répartition par bénéficiaire (enfants/actifs/retraités).

5. Avis sur le CAL 2024 et les actions à mener en 2024 et 2025 (pour avis).

Les actions :

- la galette des rois pour les retraités en janvier
- le concours des dessins de Pâques
- sortie au château de Vaux-le -Vicomte le 14 avril 2024
- magasins d'usine de ROUBAIX le 06 juillet 2024
- la Mer de sable à ERMENONVILLE le 27 juillet 2024
- l'Arbre de Noël 2024: le format retenu pour cette année est à nouveau une séance cinéma avec goûter et animation. Nous réfléchissons au retour à un spectacle en 2025 avec Imperial Show.

D'autres sorties devaient être entérinées mais face au coût faramineux des deux marchés publics imposés et aux imprécisions des devis fournis, nous n'avons pas pu leur donner notre accord :

- une pièce de théâtre à PARIS en octobre
- le spectacle anniversaire des 40 ans du cirque GRUSS en novembre
- le PUY DU FOU avec cinescénie en 2025.

Nous allons retravailler sur ces propositions ou d'autres éventuelles pour le prochain CDAS qui devrait se tenir en juillet.

Les organisations syndicales ont demandé à voter de manière scindée, sur le CAL et sur les actions 2024/2025.

A l'unanimité, les OS ont voté pour les actions 2024 et contre le budget CAL 2024 qui ne permet pas de réaliser toutes les actions prévues initialement en laissant un reste à charge raisonnable aux participants.

6. Point sur la restauration et les coins repas (pour information)

Le restaurant de Péronne bien qu'encore fragile, a vu augmenter son nombre de rationnaire grâce à l'ouverture à d'autres administrations.

Concernant le restaurant de la nouvelle cité administrative, le RIA, il nous a été précisé que son ouverture aurait lieu au mieux fin décembre de cette année, alors que la totalité de nos services arrive au plus tard le 31/05/2024.

Des pistes de solutions alternatives ont été exposées : le restaurant FAUGA, le restaurant SNCF rue Riolan, le CROUS. Le reste à charge du prix moyen du plateau dans ces restaurants serait le même soit 6€ (et 4,38 € pour les indices inférieurs à 539).

Des armoires froides sont en cours d'achat, une par étage, avec une tisanerie à disposition pour réchauffer le plat.

7. Questions diverses

Le problème des colonies EPAF a été soulevé, notamment le fait que les parents devront acheminer eux-mêmes leurs enfants dans les aéroports ou gares (pas de point de rassemblement à Arras). Cette problématique est liée au contexte des jeux olympiques et paralympiques.

Les départs ayant lieu en semaine, la demande d'une autorisation d'absence exceptionnelle pour ces trajets a été posée et aussitôt rejetée sur le principe.

Les délégués *FO DGFIP Somme* au CDAS :

Titulaires

Odile Martin, Fanny Leroy

Suppléants

Emmanuel Crépin-Delaporte, Patrick Aguiar-Paterson,